

Association des usagers du Port de Locmalo-La Pradenne
7 place Pen er Run, 56290 Port-Louis

Règlement du troc et puces marine du samedi 3 mai 2025 :

1. Le troc marine a lieu sur le parking de la Criée, place Pen er Run, Port-Louis.
2. Il est ouvert à tous, professionnels, particuliers, associations loi 1901. (Les mineurs devront être autorisés à participer par leurs parents ou référents adultes).
3. Ils seront réputés exposants lorsque le bulletin d'inscription rempli, daté, signé, et la photocopie de la carte d'identité, seront parvenus à l'association. Inscriptions closes le 15 avril.
4. Les exposants pourront s'installer à partir de 8h. Chacun devra respecter l'emplacement (2,50m x 1,50m) qui lui sera attribué, avoir sa chaise et sa table si nécessaire. Le prix de la place est de 10€. La place est gratuite pour les adhérents AUPL. Pour les objets fragiles une place pourra être réservée dans la salle de la Criée pour 15€. L'association se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
5. Troc, don ou vente sont acceptés. Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité en cas de casse, de vol ou autres préjudices.
6. Seuls sont acceptés les objets ayant trait à la pêche et à la plaisance (cordages, ancres, matériel de navigation...).
Les exposants seront prêts à accueillir le public à 10h et ne remballeront pas avant 16h
7. Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.
8. Cette manifestation se déroule en plein air. L'AUPL se réserve le droit de l'annuler si elle estime que la sécurité des exposants et des visiteurs n'est pas assurée.

Bulletin d'inscription à envoyer à aupl.locmalo@orange.fr

ou à AUPL, 7 place Pen er Run, 56290 Port-Louis avant le 15 avril :

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Pièce d'identité (fournir photocopie) : N°

N° registre du commerce :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions du règlement et les accepter

Date et signature

Chèque à l'ordre de l'AUPL